



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS COMMUNE DE SAINT-VRAIN

### DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N° 2023.579.11

#### SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

#### Approbation du compte rendu du 3 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 18h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne CORDIER, Présidente.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Madame CORDIER Présidente, Madame FOURNILLON, Vice-Présidente, Mesdames Michèle CHARREYRE, Annette GRILLON et Messieurs Luc SARRELABOUT, José FERNANDES, Bruno FOUCHER, Jean-Luc LECLERCQ, Jean-Jacques BOSSARD

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Madame YONLI

Monsieur Jean-Pierre OULHEN

Madame MARCHAND

Madame Delphine REMY (pouvoir à Anne-Marie FOURNILLON)

Monsieur Jean-Luc LECLERCQ est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	13
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	9
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	10
DATE DE LA CONVOCATION	:	4 décembre 2023

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

➤ **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 3 juillet 2023

Ne prennent pas part aux votes :

- Bruno FOUCHER

*La Présidente,*



*Corinne CORDIER*

*Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*